

# Viticulture

PACA

n°22  
31 août 2022



Référent filière & rédacteur

**Laura TABUTEAU**

Chambre d'Agriculture de Vaucluse  
[laura.tabuteau@vaucluse.chambagri.fr](mailto:laura.tabuteau@vaucluse.chambagri.fr)

Directeur de publication

**André BERNARD**

Président de la chambre régionale  
d'Agriculture Provence Alpes-Côte  
d'Azur

Maison des agriculteurs  
22 Avenue Henri Pontier  
13626 Aix en Provence cedex 1  
[bsv@paca.chambagri.fr](mailto:bsv@paca.chambagri.fr)

Supervision

**DRAAF**

Service régional de l'Alimentation  
**PACA**

132 boulevard de Paris  
13000 Marseille



## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

### Phénologie

- [Muscat de Hambourg](#)

### Ravageurs

- [Drosophila Suzukii](#)
- [Pyrale du Daphné](#)

### Plantes en danger !



### Nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des pollinisateurs



Vous abonner |



Devenir  
observateur  
& contact |



Tous les BSV  
PACA

## Muscat de Hambourg

Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V
Récolte en cours	Récolte en cours	100% véraison	100% véraison

[Carte de précocité](#)

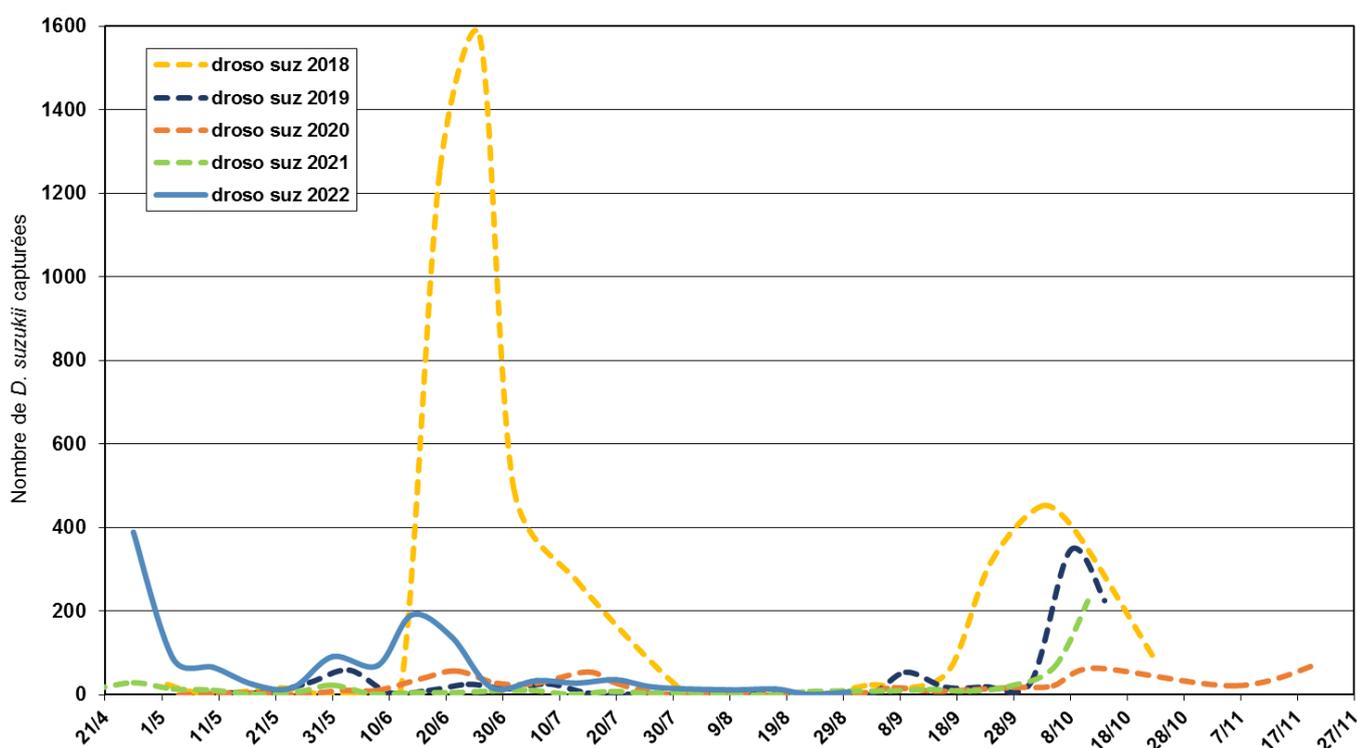
## RAVAGEURS

### Drosophila Suzukii

[Fiche technique : note nationale](#)

#### Observations

Suivi du vol de *Drosophila suzukii* dans une parcelle de raisin de table -La Tapy-



Peu d'évolution, les effectifs restent faibles. La période plus humide (pluies à venir en fin de semaine) peuvent être plus propices pour la *Drosophila Suzukii*. La population est au même niveau que les années passées.

#### Estimation du risque



## LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Biologie : [cf. bulletin n°13](#)

Prophylaxie : [cf. bulletin n°13](#)

Adulte



Photo CA83

Larve



Photo CA84

### Observations

Ce ravageur est présent dans le Var et localement dans le sud des Bouches du Rhône depuis quelques années mais ce n'est qu'en 2018 que des dégâts importants sont observés. En 2021, ce ravageur a également été observé dans le Vaucluse causant localement de rares dégâts.

Des pièges sont mis en place et des suivis réguliers de populations sont réalisés. Les suivis montrent que des vols de cryptoblabes sont en cours, très localement.

### Estimation du risque



Cas général



Très localement (parcelles ayant eu des attaques cryptoblabes en 2021)





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Santé des végétaux :

**Le Ministère lance « Plantes en danger »,  
une campagne de sensibilisation aux bons gestes**

Paris, le 5 juillet 2022

**Afin de préserver la santé des végétaux sur l'ensemble du territoire français, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance cet été une campagne de sensibilisation nationale. La campagne vise à prévenir la propagation de trois dangers majeurs, parfois mortels, pour nos plantes : la bactérie *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais et les capricornes asiatiques. À l'attention du grand public, notamment, des voyageurs mais aussi des professionnels, cette campagne entend informer sur les risques induits par le transport des végétaux pour la santé des plantes dans l'Hexagone.**

Lancée à partir du 4 juillet, la campagne « Plantes en danger » a pour objectif d'empêcher la propagation des organismes nuisibles pour les plantes, bactéries, virus ou insectes véhiculés par les flux commerciaux de végétaux ou par les voyageurs qui en rapportent de leurs voyages. Elle cherche à sensibiliser le grand public, les particuliers, jardiniers amateurs, et les inciter à être vigilants et à signaler tout signe ou symptôme inhabituel présent sur les plantes autour de chez eux.

Cette campagne s'adresse également aux professionnels du commerce des végétaux et aux collectivités locales. Acteurs de premier plan dans la prévention de la maladie, il est essentiel de les sensibiliser aux risques que représentent ces organismes nuisibles et à la nécessité d'acheter exclusivement des végétaux dûment contrôlés, disposant d'un passeport phytosanitaire.

L'enjeu est aussi d'inciter le plus grand nombre à identifier les symptômes et signaler les contaminations éventuelles aux services régionaux compétents du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Pour cette campagne, trois organismes nuisibles prioritaires ont été ciblés :

La [bactérie \*Xylella fastidiosa\*](#) est présente en France en Corse, en Occitanie et en région PACA. Son mode de transmission par des insectes vecteurs et la multiplicité des plantes hôtes rendent sa propagation très dangereuse.

Le [scarabée japonais \(\*Popillia japonica\*\)](#) se déplace facilement sur de grandes distances par les moyens de transports (camions, trains, etc.) et est polyphage (se nourrit de nombreuses espèces végétales). Il n'a pas encore été détecté en France mais est présent en Italie et au sud de la Suisse.

Plusieurs foyers de [capricornes asiatiques \(\*Anoplophora\*\)](#) ont été détectés en France ces dernières années. L'introduction de ces insectes est liée au transport d'emballages en bois et de bonsaïs en provenance d'Asie.

Ces trois organismes nuisibles sont des organismes de quarantaine prioritaires<sup>1</sup>, suivant le règlement européen 2016/2031/UE : leur incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, consulter le [dossier « Plantes en danger »](#) et le [kit de communication](#).

### Contacts presse

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv

---

<sup>1</sup> Un organisme de quarantaine est, selon la définition de l'[ONUAA](#), un organisme nuisible qui a une importance potentielle pour l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé et fait l'objet d'une lutte officielle.

## Nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des pollinisateurs

La révision de l'arrêté relatif à la protection des pollinisateurs lors de l'utilisation des PPP a été mise en œuvre dans le cadre du [plan national pollinisateurs](#)

Les évolutions principales définies dans l'arrêté du 20 novembre 2021 sont :

- Renforcer l'évaluation du risque pour les pollinisateurs lors de l'application de **tous les PPP** (pas uniquement insecticide et acaricide)
- Définir des plages horaires de traitement pour éviter la présence d'abeilles: **2h avant et 3h après le coucher du soleil** (avec des dérogations)

Cet arrêté ne s'applique pas aux cultures non attractives: **vigne, céréales à paille, graminées fourragères, lentille, pois, soja, pomme de terre et houblon**

Découvrez l'arrêté, mais également une **Foire Aux Questions** mise en ligne par la Ministère sur [cette page](#).

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

## Comité de rédaction

**Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier**

**Chambre d'agriculture de la Drôme : ALARD Elsa**

**Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie**

**Chambre d'agriculture du Vaucluse : GALANOPOULO Marine – TABUTEAU Laura**

## Observations

**Association des Vignerons de la Sainte Victoire**

**CAPL**

**Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Var et Vaucluse**

**Domaine expérimental La Tapy**

**Scan**

## Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner |



Devenir  
observateur  
& contact |



Tous les BSV  
PACA